



JUIN
JUILLET
2002

Magazine

L'actualité du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne **N°3**



**François Dagnaud,
Président du SYCTOM**

ISSÉANE Un projet environnemental de service public

Réaliser un équipement de traitement des ordures ménagères n'est jamais chose facile. Cela nécessite beaucoup de pédagogie et une concertation étroite avec la population, les associations, les élus locaux et l'Etat.

Au regard des prix qui l'ont récompensée, la démarche entreprise pour Isséane est exemplaire. La **Charte de Qualité environnementale**, cosignée par tous les acteurs concernés, offre les moyens d'un suivi en totale transparence et la possibilité d'échanges contradictoires au service de l'amélioration constante du projet.

L'intégration architecturale et urbaine remarquable et le processus mis en place pour l'accompagnement de l'ensemble du chantier sont les fruits de cette méthode originale initiée par le SYCTOM. Notre syndicat remplit ainsi sa mission de service public au nom des 5,5 millions d'habitants et de ses 90 communes adhérentes.

Chacun sait que le **renouvellement de l'ancienne usine d'Issy-les-Moulineaux**, qui aura 40 ans en 2005, est une **impérieuse nécessité** pour permettre la poursuite du traitement de 460 000 tonnes de déchets ménagers produits par plus d'un million de franciliens.

Inscrite dans le Plan Départemental d'Élimination des Déchets ménagers, **ISSEANE** a été naturellement **déclarée projet**

d'intérêt général par l'Etat. La préfecture des Hauts-de-Seine a délivré, en 2000 le permis de construire pour ce futur centre de tri et de valorisation énergétique, après avoir fait modifier à dessein le Plan d'Occupation des Sols de la Ville d'Issy-les-Moulineaux autorisant ainsi le lancement effectif du chantier. Fin 2000, l'autorisation d'exploiter ce futur équipement a été aussi délivrée.

Pourtant, le Tribunal Administratif de Nanterre vient d'annuler cette procédure, pour des raisons de forme, à la suite d'un recours déposé par l'entreprise de cosmétique Yves Rocher, dont un laboratoire de recherche est mitoyen du futur équipement.

On ne peut que déplorer qu'un projet essentiel pour l'Île-de-France, dont la qualité est saluée par tous, puisse être retardé, sur des aspects administratifs mineurs, en raison des troubles hypothétiques portés à une société privée, par la circulation de bennes, sur un axe de circulation déjà d'envergure.

On peut même s'étonner qu'Yves Rocher, qui affiche une image de défenseur de la nature, prenne la responsabilité de

voir poursuivre l'exploitation d'une usine ancienne qu'il faut remplacer ou que ces déchets soient contraints d'être mis en décharge, en contradiction flagrante avec la législation et la protection de l'environnement.

Je forme le vœu que la raison l'emporte et que **l'intérêt général prenne le pas sur des considérations privées**.

La pression croissante d'intérêts privés à l'encontre de projets d'utilité publique portés par les communes ou les syndicats intercommunaux doit être contenue, sous peine de rendre impuissants les acteurs publics locaux auxquels on demande, dans le même temps, toujours plus.

C'est à l'Etat de faire prévaloir l'intérêt général. Il lui revient de réaffirmer la nécessité du projet Isséane, et de redonner les moyens au SYCTOM d'assurer ses obligations, en prenant toutes les mesures qui s'imposent.

Le SYCTOM, pour sa part, fidèle à sa mission de service public continuera donc d'assumer pleinement ses responsabilités et mettra tout en œuvre pour respecter à la fois ses obligations et ses délais.

► sommaire

p.1 À LA UNE

Isséane, un projet de service public

p.2 ACTUALITÉS

Le salon de la Nouvelle Ville, le comité du Syctom du 27 mars, la collecte sélective à Paris

p.4 ENSEMBLE

Le point sur les fumées blanches du centre de Saint-Ouen

p.6 INNOVATIONS

Valdelec : un spécialiste du recyclage des déchets gris

p.6 COMPÉTENCES

Collecte sélective : l'expérience réussie de la ville de Gennevilliers

p.7 DÉCOUVERTE

Méthanisation : que font les autres pays européens ?

p.6-7 QUESTIONS/RÉPONSES

p.8 AGENDA

p.8 L'INTERVIEW

M. Joubert - Président du comité de suivi des communes sélectives du Val-de-Marne

TRI-RECYCLAGE

La méthanisation en Europe

Second volet (voir le premier volet dans notre précédent numéro)

D'ici à 2003, soixante-dix-huit unités seront en service en Europe, soit une capacité de traitement de 2,3 millions de tonnes de déchets.

D'ici à la fin 2002, on comptera soixante-dix-huit unités industrielles de méthanisation de déchets ménagers et assimilés en Europe, pour une capacité de traitement de 2,3 millions de tonnes de déchets par an, selon une étude sur la place de la méthanisation en Île-de-France, réalisée par Solagro pour l'Observatoire régional des déchets d'Île-de-France et l'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies d'Île-de-France. La méthanisation est en plein essor, enregistrant un taux de croissance annuel de 30 % depuis 1991 ! Après une inflexion en 2000, le développement du parc a retrouvé sa croissance en 2001 et atteint un record en 2002 avec 813 000 tonnes par an de nouvelle capacité installée en Europe !

> Sept projets en France

L'Allemagne regroupe le tiers de la capacité installée, suivie par l'Espagne et les Pays-Bas. En nombre d'installations, c'est la Suisse qui arrive en deuxième position. La taille moyenne des usines est de 30 000 tonnes par an. Une taille qui a doublé depuis les années 1992-1998. La moitié des usines possèdent une capacité comprise entre 10 et 25 000 tonnes par an. Les installations les plus importantes, en capacité, sont celles qui traitent des déchets bruts non triés ou résiduels avec des capacités de l'ordre de

100 000 tonnes par an : Barcelone (deux usines), La Corone, Hanovre, et Varennes Jarcy dans l'Essonne, opérationnelle en juillet 2002. En France, on compte sept projets en phase d'appel d'offres.

> Déchets gris en hausse

L'essentiel des installations effectuent le traitement de la fraction fermentescible des déchets ménagers et assimilés triés à la source. Les usines de méthanisation de déchets ménagers et assimilés collectés en vrac et triés en usine, très rares avant 1999, représentent la moitié de la capacité totale de traitement en Europe. Depuis 1999, la croissance du parc s'est réalisée surtout sur les déchets gris et déchets bruts non triés. La méthanisation est utilisée depuis plus d'un siècle pour traiter les boues de stations d'épuration. Dans les années quarante, puis au cours de la crise du pétrole de 1973 à 1985, elle a été appliquée aux déjections d'élevage. Dans les années soixante-dix, elle a été développée pour le traitement des effluents industriels organiques. Depuis les années quatre-vingt sont apparus les premiers pilotes industriels capables de traiter des déchets organiques solides, comme les déchets ménagers. Il a fallu une dizaine d'années pour que la technologie parvienne à un stade de maturité qui lui permette d'aborder son essor commercial.



Le digesteur de l'usine de Kaislautern.



L'Allemagne croit en la méthanisation.

? Qu'est-ce qu'un centre d'enfouissement de classe 1, 2 et 3 ?

! Un centre d'enfouissement technique est un centre placé sous haute surveillance, de façon à ce que les déchets qui y sont stockés ne polluent pas, et plus particulièrement le sol. Les déchets sont ainsi placés dans des alvéoles protégées et recouvertes d'une géomembrane, une sorte d'épais plastique noir, afin que le

liquide issu des déchets ne s'infilte pas dans le sol. Il existe trois classes de centre d'enfouissement technique.

Chacune est destinée à accueillir des déchets différents. On distingue ainsi :

- le centre de classe 1, recevant des déchets industriels spéciaux ;
- le centre de classe 2, destiné aux résidus urbains ou déchets assimilés ;
- le centre de classe 3, qui accueille des déchets

inertes, comme les gravats et autres déblais.

À partir du 1^{er} juillet 2002, loi Royal oblige, cette classification n'existera plus. Les centres d'enfouissement technique seront habilités à ne recevoir que les déchets ultimes, c'est-à-dire les déchets qui, selon la loi, ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux.



RECYCLAGE

Avec Valdelec, les déchets gris broient du noir

En 2005, les directives européennes imposeront un taux de recyclage de 75 % des matériels électriques et électroniques, baptisés déchets gris. Sachant la nature très polluante de certains composants d'ordinateurs (un écran pollue 500 m³ de terre pendant trente ans !), l'accumulation de ces déchets est une menace pour l'environnement. L'éviter est la raison d'être de Valdelec, filiale de TIRU, détenue par EDF, Vivendi et Suez. Spécialisée dans le désassemblage, la dépollution et le recyclage des produits électriques et électroniques en fin de vie (PEEFV), elle dispose de plusieurs centres de désassemblage et de tri dans la France entière. Chaque unité a une capacité de 2 500 tonnes par an. L'ensemble de la filière valorise 20 000 tonnes par an alors que le gisement de déchets gris est estimé à plus de 1,2 million de tonnes. Pour le moment, ce gisement échappe aux entreprises comme Valdelec. Il est donc grand temps que la réglementation s'applique.

Contact : René Presles, directeur adjoint de TIRU, président de Valdelec. Tél. : 01 40 76 38 00.

> Compétences



Gennevilliers a mis en place une vaste campagne de communication.

COLLECTE SÉLECTIVE

Gennevilliers : mise en place réussie !

Olivier Ramel, le chef de projet Collecte Sélective de la Ville de Gennevilliers, a le sourire. Débutées en mars dernier, les prémices de la collecte sélective ont été un franc succès auprès des habitants. D'ici à la fin de l'année, elle sera étendue à toute la ville.

> Un geste d'éco-citoyen

Sa mise en place s'est déroulée en trois phases. La première a consisté à sélectionner des quartiers

tests, représentatifs de la physionomie urbaine de Gennevilliers où 90 % de l'habitat est vertical. En mai dernier, la deuxième phase a consisté à étendre la collecte sélective à deux nouveaux quartiers où vivent seize mille habitants. Enfin, dès octobre 2002, l'ultime phase englobera le reste de la ville, soit dix-huit mille habitants supplémentaires. Les tonnages collectés sont ensuite acheminés dans les deux centres du SYCTOM,

à Romainville et à Saint-Ouen. Là, les déchets qui ne sont pas aux normes sont incinérés, entraînant des coûts pour la commune. « D'où la campagne d'information que nous avons menée vers les habitants et gardiens d'immeuble afin d'optimiser le geste du tri », souligne Olivier Ramel. De plus, des ambassadeurs du tri distribuent, en porte à porte, des guides du tri. « L'accueil est excellent, le tri est perçu comme un geste d'éco-citoyenneté », souligne-t-il.

> Le bureau des relations avec les communes du SYCTOM

Pour Olivier Ramel, le succès de l'opération s'explique par la communication et le dialogue qu'il a eu avec les communes qui trient déjà leurs déchets. En échangeant leurs expériences grâce au bureau de liaison du SYCTOM, il a pu optimiser la mise en place de la collecte sélective.

contacts

BUREAU DES RELATIONS AVEC LES COMMUNES DU SYCTOM : 01 40 13 17 00

Faciliter le dialogue entre les communes membres, optimiser le partage des expériences en termes de collecte sélective, tel est le rôle de ce bureau. À l'écoute des communes, il propose des solutions et présente les missions du SYCTOM.

? Questions ! Réponses

Vos questions nous intéressent.

N'hésitez pas à nous les faire parvenir par e-mail :

www.syctom@syctom-paris.fr

Nous y répondrons lors des nouvelles parutions du magazine du SYCTOM

? Que faire des piles usagées ?

! Ne les jetez pas à la poubelle car elles contiennent des produits toxiques. Depuis le 1^{er} janvier 2001, les piles doivent être récupérées par les commerçants qui les vendent. Les fabricants de piles se chargent de leur valorisation. La France consomme 26 500 tonnes de piles par an. Le traitement de 100 tonnes de piles usagées permet de récupérer 200 kilos de mercure.

? Que faire des cartouches d'encre et de toner ?

! Environ six cent mille cartouches d'encre et de toner sont vendues par mois en France. A peine 10 % des cartouches sont revalorisées, contre 50 % aux États-Unis et 35 % en Allemagne. Pour avoir les coordonnées des sociétés et des associations proches de chez vous qui se chargent de leur collecte pour le recyclage, contactez votre mairie.



COMMUNE Saint-Ouen, Ivry, Issy-les-Moulineaux : aux normes en 2005

➤ À Saint-Ouen, le SYCTOM aura achevé son programme « fumée propre » dix-huit mois avant l'entrée en vigueur de la législation européenne, prévue pour la fin 2005. Plus de 34 millions d'euros (hors taxes) auront ainsi été investis. Les systèmes de dépollution des fumées mis en place permettront de garantir une pollution deux fois moindre que le seuil autorisé par la législation européenne.

➤ À Ivry, le SYCTOM a investi 82 millions d'euros entre 1993 et 1998 dans une importante opération de modernisation de l'outil industriel, mais aussi de rénovation des façades

(*) 1 ng (nano gramme) représente 0,000000001 gramme.

(**) 0,1 ng I-TEQ/Nm³ ng : milliardième de gramme soit 10⁻⁹ g,

I-TEQ : International - Toxicity Equivalent Quantity (équivalent toxique international),

Nm³ : m³ dans les conditions Normales.

extérieures ainsi que la création d'un centre de tri afin de répondre au développement des collectes sélectives. Le traitement complémentaire des fumées sera lui aussi réalisé en 2005 et coûtera plus de 36 millions d'euros (hors taxes). Ainsi, l'implication du SYCTOM dans le respect de la législation est plus que jamais d'actualité.

➤ ISSEANE, comme toutes les nouvelles installations du SYCTOM, bénéficiera des dernières innovations technologiques en matière de respect et de protection de l'environnement. Des innovations qui permettront ainsi de se conformer aux normes nationales et européennes, notamment en ce qui concerne les dioxines et les oxydes d'azote.

Ces investissements font l'objet de subventions de l'ADEME et de la Région Ile-de-France.

COMMUNE

Pas de vapeur d'eau, pas de cheminée visible... ISSEANE, le centre de tri et de valorisation d'Issy-les-Moulineaux, sera une usine verte, intégrée dans son environnement urbain. Pour répondre à ce souhait des élus, le

SYCTOM a ainsi signé une charte de qualité qui l'engage à réduire toutes les nuisances et protéger l'environnement !

CITOYEN

Mieux vaut prévenir que guérir. C'est le principe appliqué à Issy-les-

Moulineaux et Ivry avec les Commissions locales d'information et de sécurité (CLIS) organisées sous l'autorité du préfet. Des réunions où élus, associations, DRIRE et citoyens, dialoguent afin de limiter les craintes vis-à-vis des sites du SYCTOM.

CITOYEN Des fumées blanches sans danger pour la santé ?

➤ Que contiennent ces larges panaches de fumées qui s'échappent en permanence de la cheminée du Centre de Saint-Ouen ? Sont-elles dangereuses pour la santé ? Ces inquiétudes sont légitimes, mais il convient de ne pas dramatiser : ces fumées sont propres, très propres, car avant de les laisser s'envoler dans l'atmosphère, les fumées sont nettoyées avec un soin extrême. Elles sont composées à 99 % de vapeur d'eau. Elles ne contiennent que 1 % de rejets polluants. Des rejets en si faible quantité qu'ils ne présenteraient aucun risque

pour la santé, selon les résultats d'enquêtes épidémiologiques menées auprès d'installations similaires. Bien évidemment, le SYCTOM joue la carte de la transparence auprès des millions de citoyens vivant près de ses installations. Ainsi, une journée « Portes Ouvertes » a été organisée le 20 octobre dernier, afin de faire découvrir le fonctionnement du centre de Saint-Ouen au grand public. Un exemple qui illustre parfaitement le souci permanent de communication du SYCTOM. Une priorité pour un syndicat proche de millions d'éco-citoyens.

bloc-notes

• EN SAVOIR PLUS SUR L'EUROPE ET L'ENVIRONNEMENT

D'ici à 2010, l'Union européenne a défini quatre chantiers dans le domaine de l'environnement : le changement climatique, la nature et la biodiversité, l'environnement et la santé, la gestion des ressources naturelles et des déchets. Site Internet : <http://europa.eu.int/>

• RENSEIGNEMENTS SUR LES DIOXINES

Le site du ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement comprend de très nombreuses informations sur les dioxines. Site Internet : www.environnement.gouv.fr/

Saint-Ouen : nettoyer les fumées

L'incinération des déchets ménagers génère des émissions polluantes, traitées avant leur rejet dans l'atmosphère. Le SYCTOM les combat et va même plus loin que les seuils européens.

Aujourd'hui, 11 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés, soit le tiers des déchets traités par le parc d'installation d'élimination français, sont traités dans trois cents incinérateurs. Construit en 1990, le centre de valorisation énergétique de Saint-Ouen est l'un des plus modernes de France. Il traite 84 tonnes de déchets à l'heure, soit 630 000 tonnes par an produites par 1,3 million d'habitants ! Malheureusement, l'incinération génère des émissions polluantes comme des poussières, des métaux et des dioxines qu'il est nécessaire de maîtriser à l'aide d'un système de traitement des fumées.

> Aller encore plus loin que les directives européennes

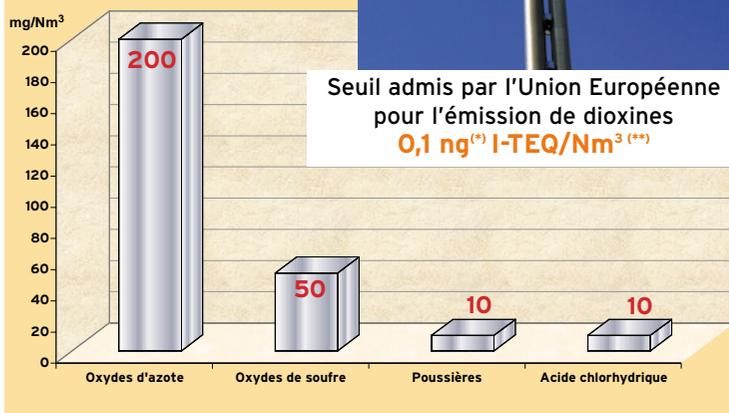
Pour lutter efficacement contre ces polluants, le SYCTOM applique à la lettre les réglementations, en particulier celles relatives aux dioxines. La directive européenne fixe en effet un niveau d'émission maximale à 0,1 ng/m³ à partir de 2006. Le SYCTOM prend des mesures drastiques pour les limiter au niveau le plus bas possible, afin qu'elles ne présentent aucun danger pour la santé des populations riveraines. Les fumées blanches rejetées par le centre de Saint-Ouen ont ainsi été filtrées à plusieurs reprises grâce à des électrofiltres qui agissent comme des aspirateurs à poussière éliminant les métaux lourds solides portés par les

condensés. Les fumées sont ensuite lavées à plusieurs reprises afin d'éliminer les oxydes de soufre, le gaz chlorhydrique et les métaux lourds volatils. Quand elles s'échappent de la cheminée, les fumées sont composées à 99 % de vapeur d'eau et à 1 % de polluants divers, dioxines comprises.

> Des millions investis pour l'environnement

En octobre 2000, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale a réalisé une enquête sur les risques de la dioxine pour la santé. Les experts recommandent de continuer à diminuer les rejets. Ce à quoi s'emploie le SYCTOM en se mettant en position de maintenir les rejets polluants à des niveaux beaucoup plus bas que ne l'exigent les réglementations nationales et européennes. Des dizaines de millions d'euros ont ainsi été investis dans la modernisation des équipements existants, comme les électrofiltres. D'ici à 2004, soit un an avant la date d'entrée en vigueur de la directive européenne (lire ci-contre), le centre de Saint-Ouen sera donc en conformité avec la législation. Preuve que le SYCTOM entend apporter sa contribution à la lutte contre la pollution. Le syndicat poursuit sa logique d'innovation en prévoyant de doter le centre de Saint-Ouen d'une unité de valorisation des cendres volantes et de récupération des métaux lourds.

Seuils admis par l'Union européenne, le 17 novembre 2000, pour les fumées d'incinération des ordures ménagères



INSTITUTIONNEL Réduire 90 % des rejets polluants d'ici à 2005

> Dans le cadre de son programme en matière d'environnement, l'Union européenne a adopté le 4 décembre 2000 la directive 2000/76/CE relative à l'incinération des déchets. Elle vise à réduire de 90 % les émissions de dioxines d'ici à 2005 à un taux d'émission de 0,1 ng/m³ pour les installations où l'on incinère plus

de 3 tonnes de déchets municipaux par heure, et à réduire de 70 % les émissions de cadmium, de mercure et de plomb. Ce texte abroge les directives de 1989 sur les déchets ménagers et celles de 1994 sur les déchets dangereux. Elle fixe les règles régissant l'incinération et la coïncinération des déchets, ménagers comme industriels.

* Actions

INSTITUTIONNEL

Les centres de valorisation énergétique du SYCTOM sont tous équipés de dispositif de traitement des fumées dégagées par la combustion des ordures ménagères. Des systèmes contrôlés en continu par des analyseurs et par un

organisme indépendant qui effectue des relevés deux fois par an afin de vérifier les taux de polluants rejetés dans l'atmosphère. Ces mesures portent sur huit polluants, définis par l'arrêté ministériel du 25 janvier 1991, dont le mercure,

le dioxyde de soufre et les dioxines. Selon les résultats 2001, les taux de dioxines s'élèvent en moyenne à 1,5 ng/Nm³ sur les deux fours d'Ivry, 1,36 sur les trois fours de Saint-Ouen et 1,4 sur les quatre fours d'Issy-les-Moulineaux.

CALENDRIER DE MISE EN PLACE DE LA COLLECTE SÉLECTIVE À PARIS, PAR ARRONDISSEMENT

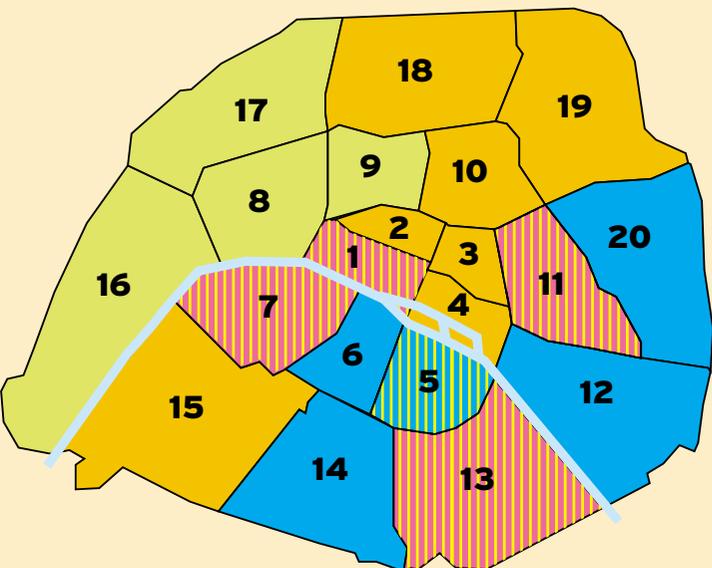
 Arrondissements bénéficiant du tri-flux depuis 2000

 Février
Mars 2002

 Avril
Juin 2002

 Septembre
Octobre 2002

 Novembre
Décembre 2002



COLLECTE SÉLECTIVE

Paris : simplifier le tri

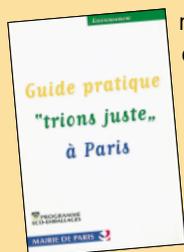
Fin 2002, tous les Parisiens seront équipés pour trier leurs déchets.

La collecte sélective à Paris sera effective dans tous les arrondissements d'ici à la fin de l'année 2002. Ainsi, 2,2 millions de Parisiens trieront 1,25 million de tonnes de déchets qu'ils produisent par an, soit 600 kilos de déchets par habitant.

Aujourd'hui, seuls cinq arrondissements (400 000 habitants) de Paris sont équipés (1^{er}, 5^e, 7^e, 11^e et 13^e) avec quatre bacs qui reçoivent les verres, les journaux, les plastiques et les déchets ménagers courants.

> Simplifier le geste du tri pour optimiser la qualité du tonnage collecté

Après une étude faite sur les cinq arrondissements tests, la ville de Paris s'est aperçue que plus le geste de tri est simple, mieux il est suivi par les usagers. C'est pourquoi, aujourd'hui, la poubelle à couvercle bleu disparaît : les journaux et magazines qu'elle contient sont désormais déposés dans la poubelle à couvercle jaune qui réceptionne les plastiques et, autre



nouveauté, accepte maintenant les emballages plastiques, les cartons et produits dérivés. Résultat immédiat : diminution du nombre de bennes, et donc réduction des charges. En outre, un Guide du tri, est disponible en mairie pour se familiariser avec cette nouvelle répartition. Fin 2002, on comptera six millions de trieurs, entre Paris et les autres communes adhérentes du SYCTOM !

DES CODES COULEUR SIMPLES, POUR FACILITER LE TRI

Le tri-flux (4 bacs)

est le mode de tri actuel pour les 5 communes tests de Paris

 Couvercle blanc : le verre*

 Couvercle bleu : le papier*

 Couvercle jaune : le plastique*

 Couvercle vert : les déchets courants*

Le bi-flux (3 bacs)

sera mis en place pour l'ensemble des Parisiens fin 2002

 Couvercle blanc : le verre*

Nouveau
le bac bleu disparaît
 Couvercle jaune : le plastique + le papier*

 Couvercle vert : les déchets courants*

* hors produits spécifiques indiqués sur les bacs

Quatre nouvelles communes se mettent au tri
Gennevilliers, Romanville, Châtenay-Malabry et Bois-Colombes ont inauguré la collecte sélective sur leur territoire. Bois-Colombes et Romanville ont même ajouté à leur dispositif la collecte du verre en porte à porte. Ce qui porte pour le moment à **quatre-vingt-deux** le nombre de communes du SYCTOM engagées dans la collecte sélective de leurs déchets.

Feu vert pour l'usine de cogénération CPCU à Saint-Ouen

Fournir aux Parisiens de la chaleur et de l'électricité à partir de gaz naturel, tout en réduisant de 30 % les émissions de CO₂ : tel est l'objectif de l'usine de cogénération inaugurée le 28 mars dernier à Saint-Ouen. La cogénération représente 4% de l'électricité produite en France. À Paris, elle chauffe deux cent mille logements, le Louvre et le Sénat.

Sensibiliser la jeunesse

Le SYCTOM informe les jeunes sur les déchets. Preuve en est avec deux expositions, récemment inaugurées : d'avril à décembre, « Le voyage de mes déchets en 2002 », au **Palais de la Découverte**; et de mars à décembre, « 2002 : changeons l'environnement ! », à l'**Exploradome** du Jardin d'acclimatation.

Nanterre : le tri multimatériaux

Opérationnel en 2003, le centre de tri de Nanterre comprendra trois lignes de tri multimatériaux d'une capacité de 30 000 tonnes ainsi qu'une ligne monomatériaux de 10 000 tonnes.

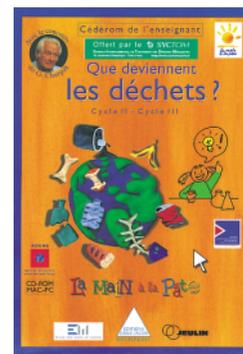
Nomination à Villejuif

Franck Perillat, conseiller municipal (PC) de la commune de Villejuif dans le Val-de-Marne, a été nommé au Comité du SYCTOM.

Il remplace à ce poste Philippe Le Bris, adjoint au maire de Villejuif.

Le CD-Rom édité par Odile Jacob offert par le SYCTOM

Que deviennent les déchets ? C'est le titre du CD-Rom édité par Odile Jacob et offert par le SYCTOM à des centaines d'écoles de communes membres. Un CD-Rom pour aider les enseignants à initier les élèves au recyclage des déchets grâce à des exercices pratiques.



MULTIMÉDIA

De nombreux sites Internet sont aujourd'hui consacrés aux problèmes du recyclage et de la valorisation des déchets. A chaque parution du magazine du SYCTOM, nous vous indiquerons ceux qui seront le plus en phase avec l'actualité.



www.paris-france.org
Le site de la Mairie de Paris comporte une rubrique très bien documentée sur le tri sélectif.



www.exploradome.com
vous donne vraiment envie d'y aller avec vos enfants pour y voir toutes leurs expériences.



www.nanterre.fr
Un site qui peut donner des idées à d'autres communes concernées par la collecte sélective...

Salon de la Nouvelle Ville : fédérer pour préparer l'avenir

Le SYCTOM a sonné l'heure de l'union de tous les protagonistes franciliens du traitement des déchets pour faire face au défi du 1^{er} juillet 2002.

Le 10 avril dernier, au Salon de la Nouvelle Ville, à Paris, s'est tenu « l'Atelier Environnement » à l'initiative du SYCTOM. Il a réuni les acteurs franciliens du traitement des déchets. Objectif : confronter leurs points de vue et propositions afin d'améliorer les dispositifs mis en place et prévoir l'ouverture de nouveaux chantiers. A la veille de l'échéance de la loi Royal de 1992, les professionnels savent que l'échéance ne sera pas tenue. C'est la raison pour laquelle le SYCTOM a pris les devants pour mener une vaste réflexion. De Alain Rist, vice-président au Conseil Régional, à Jean-Louis Plazy, directeur régional de l'Ademe, ou Olivier Manchon, directeur régional d'Éco-Emballages, tous sont d'accord : la solidarité s'impose pour faire face. « *Nous devons travailler ensemble, a souligné François Dagnaud, pour améliorer le dispositif, et préparer l'avenir en ouvrant de nouveaux chantiers rapidement.* »

> Une logique de développement durable
François Dagnaud a qualifié de "mitigé" le bilan de dix ans d'activité du SYCTOM, « *du fait des projets prévus qui n'ont pu aboutir* »



Au Salon de la Nouvelle Ville, le 1^{er} prix pour la Gestion de l'ambiance et la prévention des nuisances a été décerné à la ville d'Issy-les-Moulineaux associée au SYCTOM pour la Charte de qualité environnementale.

a-t-il regretté, attribuant cette situation à l'augmentation des déchets à traiter qui, faute de structures, nuit au rendement attendu, et aussi à la hausse des coûts de traitement qui entraînent une augmentation des charges pour le SYCTOM et, naturellement, pour les communes, via la redevance. Le comité a, au nom des élus des communes adhérentes, assumé ses responsabilités : « *Nous avons décidé de nous engager dans une véritable logique de développement durable.* »

> Une prise de conscience collective
La volonté du SYCTOM de faire face à sa mission et d'être le fer de lance des professionnels des déchets franciliens, se traduit par le lancement d'investissements de 640 millions d'euros, avec le soutien du Conseil régional d'Île-de-France et de l'Ademe. Reconnaisant que la loi Royal a "favorisé une prise de conscience collective du problème des déchets, véritable enjeu de civilisation urbaine", le Président du SYCTOM a évoqué la nécessité de favoriser les partenariats intersyndicaux pour optimiser les équipements et les flux et éviter des investissements redondants. Souhaitant voir se développer des filières dédiées innovantes, il a rappelé qu'elles devront faire l'objet d'évaluations régulières et publiques dans une "logique d'éco-bilan global pour chacun des matériaux récupérés." Il a aussi prôné une réflexion sur le "principe de proximité" en fonction du mode de transport utilisé pour les déchets et sur une action "volontariste" pour réduire à la source les déchets avec produits conçus pour être recyclés. On le voit, le débat ne fait que commencer.

> Actualités

COMITE DU SYCTOM

Un comité sous le signe de l'action

Ambiance très participative lors du dernier comité du SYCTOM, réuni le 27 mars pour voter un certain nombre de délibérations à caractère technique. Le comité a ainsi fait un point complet sur les projets en cours. Ainsi, les travaux au centre de valorisation énergétique de Saint-Ouen sont en avance sur l'échéance réglementaire de la directive européenne. Il en va de même pour le centre d'Ivry-Paris XIII, ainsi que des autres centres du SYCTOM, ISSEANE à Issy-les-Moulineaux et Nanterre. L'exploitation du centre de Romainville arrivant à échéance fin juin, le comité a lancé un appel d'offres. Il a également initié un appel d'offres pour évaluer avec précision la composition des collectes sélectives apportées dans les différents centres du SYCTOM. L'objectif est de mieux apprécier les flux sortants de déchets pour optimiser les filières de recyclage. Enfin, une étude générale sur le développement des transports alternatifs des déchets ménagers en Île-de-France va être menée.

FAX0147294900
MADAME LA MAIRE
HOTEL DE VILLE
92000 NANTERRE

MADAME LA DEPUTE-MAIRE,
JE TIENS A VOUS FAIRE PART DE L'EMOTION DE L'ENSEMBLE DES ELUS REUNIS CE MATIN A L'OCCASION DU COMITE DU SYCTOM. AU-DELA DE LA MINUTE DE SILENCE OBSERVEE EN DEBUT DE SEANCE, JE SOULAITE VOUS TEMOIGNER, EN MON NOM PROPRE ET, BIEN SUR, AU NOM DE L'ENSEMBLE DES ELUS ET DES FONCTIONNAIRES PRESENTS, NOTRE ENTIERE SOLIDARITE DANS CES MOMENTS PARTICULIEREMENT DOULOUREUX.
SOYEZ CONVAINCUE QUE NOUS NOUS ASSOCIONS A LA DOULEUR DES FAMILLES TOUCHEES PAR CE DRAME QUI NOUS CONCERNE TOUS DIRECTEMENT.
JE VOUS PRIE DE LEUR TRANSMETTRE MES TRES SINCERES CONDOLEANCES.
TRES SINCEREMENT,
MONSIEUR FRANCOIS DAGNAUD,
PRESIDENT DU SYCTOM.

Les membres du comité du SYCTOM, très touchés par les événements de Nanterre, ont fait part de leur soutien aux familles. Une minute de silence a été observée au début du comité.

▶ Repères

Réduire les déchets à la source pour éviter l'augmentation constante des tonnages de déchets collectés est une idée qui commence sérieusement à faire son chemin. Pour exemple, les minéraliers ou encore les producteurs de yaourts sont fréquemment cités. Bien que concurrents chacun dans son domaine respectif, les uns et les autres investissent dans la recherche de solutions technologiques pour diminuer le poids des emballages de leurs produits. Avec succès.

91%

des communes d'Île-de-France sont engagées dans la collecte sélective, soit près de huit millions d'habitants. D'ici à la fin de l'année 2002, ils seront dix millions de Franciliens à trier leurs déchets ménagers.

“ Le SYCTOM regroupe quatre-vingt-dix communes. À ce titre, elles doivent toujours rester au cœur de notre démarche. Elles ont un positionnement central dans la gestion de notre processus de fonctionnement et de nos prises de position. ”

Comité

Le dernier comité du SYCTOM, présidé par François Dagnaud, a eu lieu le 26 juin. Il a notamment adopté le compte de gestion et administratif et validé le rapport annuel 2001 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Expositions

« Pari(s) sur le tri »

D'avril à décembre au Palais de la Découverte, du mardi au samedi, de 9 h à 18 h et le dimanche de 10 h à 19 h. Avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris. Tél. : 01 40 74 20 25.



« 2002 : changeons l'environnement »

De mars à décembre à l'espace Exploradome du jardin d'acclimatation, tous les jours de 10 h à 18 h. Tél. : 01 53 64 90 40.

Vous organisez...

... des journées portes ouvertes, des salons, des conventions ou tout autre événement lié au traitement des déchets ménagers. Faites-nous part des dates, lieux et détails de ces opérations et nous les publierons dans ce magazine.

Contact : Cécile Jean

Tél. : 01 40 13 17 06

e-mail : cecilejean@syctom-paris.fr



Roger Joubert

Conseiller municipal de Maisons-Alfort, président du Comité de suivi de la collecte sélective du Val-de-Marne, vice-président du SYCTOM.

Gentilly, Cachan, Joinville et Le Kremlin-Bicêtre) et adoptent la collecte sélective. En 1999, c'est au tour de Villejuif et de Saint-Mandé. Enfin, Saint-Maurice et Le Perreux l'ont adoptée en 2000, et Maisons-Alfort l'a prévue d'ici à la fin 2002. En 2001, le nombre d'habitants trieurs s'élevait à 3 198 493 sur l'ensemble du territoire du SYCTOM.

Trois millions de trieurs dans le Val-de-Marne

Quel est votre rôle en tant que Président du Comité de suivi de la collecte sélective des communes dans le Val-de-Marne ?

Depuis l'ouverture du centre de tri d'Ivry-Paris XIII, mon rôle est de réunir une fois par semestre les maires adjoints en charge de cette délégation, les directeurs généraux des services techniques, les ambassadeurs du tri des 14 communes du Val-de-Marne adhérant directement au SYCTOM. L'objectif des réunions est de faire le point sur leurs collectes sélectives respectives. Nous analysons, comparons nos chiffres, évoquons les difficultés rencontrées, etc. Le but de ces échanges est de résoudre les problèmes, d'améliorer le

traitement de la collecte sélective pour un meilleur respect de l'environnement et pour une meilleure qualité de vie de l'usager. C'est un réel partage d'expériences qui profite à l'ensemble des communes.

Depuis quand la collecte sélective a-t-elle été mise en place dans le département ? Quel est le bilan ?

Parmi les communes du Val-de-Marne adhérentes du SYCTOM, c'est la ville de Charenton qui a été la première à adopter la collecte sélective en octobre 1994. En 1997, Ivry-sur-Seine, Valenton et Vitry-sur-Seine lui ont emboîté le pas. Un an plus tard, cinq nouvelles communes rejoignent le syndicat (Vincennes,

Quelles sont les évolutions à venir dans le Val-de-Marne ?

Le 24 octobre 2001, François Dagnaud a signé une convention avec GDF sur l'accès des véhicules à la station GNV* sur le site d'Ivry. Le GNV préserve l'environnement en réduisant les pollutions nocives. Les émissions de CO₂, NO_x, SO₂, HCNM et particules à partir du GNV sont inférieures à celles du diesel EURO 4. Par ailleurs, dans le cadre du contrat « Terres vives » avec la région Île-de-France, le SYCTOM étudie la création de centres de tri, l'extension du réseau de déchetteries, et la réalisation de centres de traitement biologique de compostage et de méthanisation. Enfin, dans le cadre de la réflexion menée par le SYCTOM sur la réforme des statuts, je souhaiterais réunir prochainement les élus du département pour réfléchir à la création d'un syndicat primaire sur le modèle de ceux des départements de l'agglomération parisienne.

* GNV : Gaz Naturel de Ville

Contacts ⊕

MILIDIS Mission locale d'information des déchets d'Issy-les-Moulineaux
Aux portes de Paris, quai Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux
Tél. : 01 40 13 15 83 - Fax : 01 42 33 40 47

MILIDIV Mission locale d'information des déchets d'Ivry-sur-Seine
43, rue Bruneseau - 75013 Paris
Tél. : 01 56 20 10 39 - Fax : 01 56 20 10 38

MILIDOR Mission locale d'information des déchets de Saint-Ouen et Romainville
35, boulevard de Sébastopol - 75001 Paris
Tél. : 01 40 13 17 40 - Fax : 01 42 33 40 47

SIELOM Syndicat intercommunal des Hauts-de-Seine pour l'élimination des ordures ménagères
96, avenue Achille Peretti
92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. : 01 40 88 89 93 - Fax : 01 40 89 09 73

SITOM 93 Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de la Seine-Saint-Denis
8, rue Albert-Einstein - BP 73 - 93240 Stains
Tél. : 01 48 29 09 81 - Fax : 01 48 29 08 18

ADEME 27, rue Louis Vicat - 75015 Paris
Tél. : 01 47 65 20 00

REGION ÎLE-DE-FRANCE 33, rue Barbet-de-Jouy
75007 Paris - Tél. : 01 53 85 53 85

ÉCO-EMBALLAGES 44, avenue Georges-Pompidou
BP 306 - 92302 Levallois-Perret cedex - Tél. : 01 40 89 99 99

ADELPE 39, rue Saint-Lazare - 75009 Paris
Tél. : 01 49 70 84 00

